



eau durable

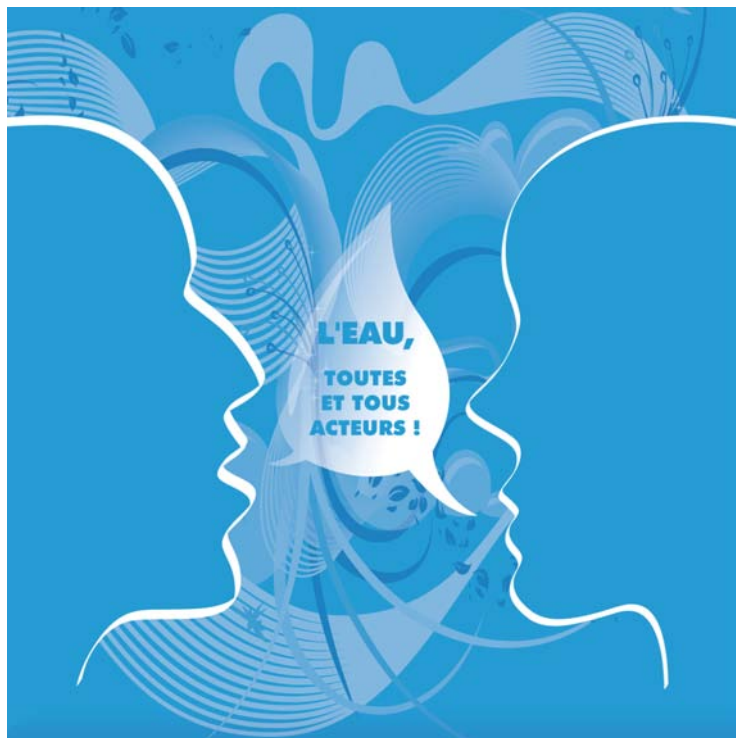
Concertation intercommunale sur la gestion durable de l'eau dans le bassin de la Siagne avec le Théâtre Législatif

Actes de Grasse



VILLE DE GRASSE





Eau durable est une **concertation innovante ayant pour objectif l'aide à la gouvernance locale de la gestion durable de l'eau.**

L'outil de cette concertation est le **Théâtre Législatif**, il permet une intelligence collective avec des citoyens, des experts et des élus. Le processus Eau Durable fait émerger un consensus local pour un développement durable et une vision partagée pour la préservation de l'eau et des milieux aquatiques.

L'expérimentation de 2009 dans le bassin de la Siagne c'est fait dans les 5 communes du Pôle Azur Provence : Grasse, Mouans-Sartoux, Auribeau-sur-Siagne, La Roquette-sur-Siagne, Pégomas, ainsi qu'à Cannes, Escragnolles, Mandelieu et Peymeinade.

Ce processus entre 2007 et 2009 fut initié par l'association éCohérence grâce à un appel à projet du Conseil de Développement du Pôle Azur Provence ; au concours de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, de la Ville de Peymeinade, de la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme, du SICASIL, de la Lyonnaise des Eaux, de Bionova-Couleur Nature et de la participation de nombreux partenaires.

**La séance de Grasse a eu lieu le 9 mars 2009
au palais des Congrès avec 63 participants.**





Gaspillage de l'eau

- Certes il y a le grand cycle de l'eau où l'eau sur terre circule et ne se perd pas, mais il y a localement le petit cycle de l'eau et là on en consomme plus qu'elle ne se renouvelle.
- L'utilisation de l'eau potable entraîne le fonctionnement d'usines, d'énergie, donc émet des gaz à effets de serre.
- Il faut aussi se poser la question du coût en eau de la fabrication des objets. Par exemple un lave-vaisselle qui utilise moins d'eau par vaisselles effectuées, quel est sa « dette » en eau ?

Lingettes, produits d'entretien et de bricolage, médicaments

- Si l'on apporte les produits polluants là où il faut, c'est-à-dire, au centre de tri, c'est un service gratuit et en plus cela va coûter moins cher à tous.
- Pour éviter d'utiliser des produits corrosifs pour nettoyer les produits de bricolage, autant prévenir les salissures, comme mettre des gants pour faire la vidange.
- La fabrication des lingettes nécessite beaucoup d'eau alors qu'un chiffon ou une éponge sont fabriqués pour de nombreuses utilisations.
- Les produits imprégnés dans les lingettes sont toxiques, j'ai entendu parlé de cas d'intoxication d'enfants et d'animaux domestiques...
- Il ne faut pas oublier que la France est un des pays qui consomme le plus de médicaments alors qu'il existe des médecines douces pour l'être humain, comme l'homéopathie, qui sont aussi douces pour l'environnement. Les populations moins consommatrices ne s'en portent pas plus mal...



Jardinage et Piscine

- Lorsque l'on arrose en pleine journée, la moitié de l'eau s'évapore et il y a un risque de brûler les plantes par effet loupe des gouttelettes d'eau.
- Nous pouvons faire le parallèle entre la pollution de plus en plus alarmante des médicaments et les concentrations croissantes de produits phytosanitaires dans l'eau que nous consommons plus ou moins directement et donc dans les corps humains.

Aménagement des zones naturelles et golfs

- Les projets immobiliers ne sont pas forcément que dans le Haut ou Moyen Pays. A Mandelieu, il y a un projet qui va exproprier des habitants pour construire des habitats touristiques. Dans ce projet, il y a même des propriétaires qui ont subi des pressions de l'ordre des méthodes mafieuses.

Réponses des experts et élus

- **Nicole Nutini, Adjointe à l'eau et à l'assainissement de la Ville de Grasse** et Adjointe déléguée au Plan de Grasse
- **Patrick Scalzo, Lyonnaise des Eaux**
- **Vanessa Huet, Ingénieur** au Syndicat Intercommunal de la Siagne et de ses Affluents (**SISA**)
- **Nathalie Ansaud, Juriste** en droit de l'environnement à **éCohérence**

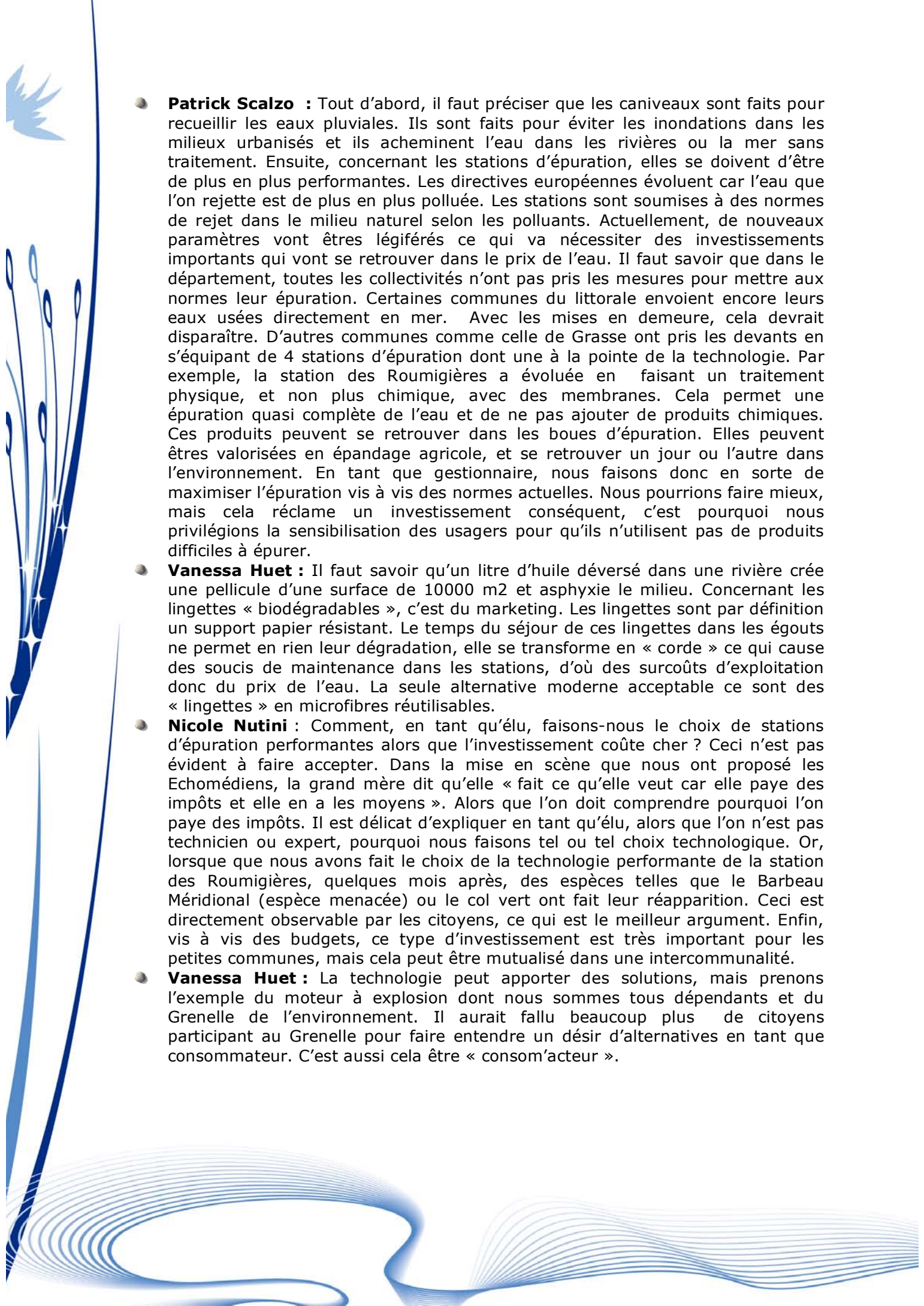


🌀 Gaspillage de l'eau

- **Vanessa Huet** : Par rapport à la consommation d'eau il faut distinguer l'eau potable de l'eau brute. La réserve est la même, souvent sous forme de nappe phréatique et de rivière. Ici la réserve est en déficit : depuis 2002 nous sommes en sécheresse et avec l'urbanisation, l'eau ruisselle sur les surfaces imperméabilisées sans alimenter les nappes aquifères. Il y a aussi de plus en plus de pompages qui ne sont pas destinés à l'eau potable : les particuliers pour le jardin et la piscine ou les professionnels pour les golfs. Enfin la densité de la population ne cesse d'augmenter, ce qui va de pair avec la demande en eau.
- **Patrick Scalzo** : Il faut en effet distinguer le cycle naturel du cycle artificiel. Ici l'eau qui est envoyée dans les égouts est rejetée dans les rivières ou dans la mer et ne revient pas à des points de captage.
- **Nathalie Ansaud** : L'année dernière dans le département du Var, il y a eu des coupures longues d'eau durant l'été car les ressources sont réellement en déficit tout comme dans l'est des Alpes-Maritimes.

🌀 Lingettes, produits d'entretien et de bricolage, médicaments

- **Vanessa Huet** : Concernant les médicaments, de récentes études dans les principaux fleuves de France ont montrées des taux élevés d'antibiotiques, d'hormones contraceptives, de paracétamol, etc. Cela perturbe la faune et la flore aquatiques et notamment la sexualité des poissons. Et donc, par conséquent, c'est la chaîne alimentaire qui nous permet de nous nourrir qui est perturbée. Les solutions sont dans un premier temps de minimiser la prise de médicaments, à l'image de la campagne « les antibiotiques c'est pas automatique », pour préserver l'efficacité thérapeutique de ces médicaments mais aussi, finalement, pour préserver les écosystèmes aquatiques. Il s'agit là d'une vision transversale de l'environnement, tout comme l'urbanisation est liée au risque d'inondation, la gestion des déchets au risque de pollution ou la concentration de molécules toxiques à la baisse des niveaux d'eau en milieux naturels...

- 
- **Patrick Scalzo** : Tout d'abord, il faut préciser que les caniveaux sont faits pour recueillir les eaux pluviales. Ils sont faits pour éviter les inondations dans les milieux urbanisés et ils acheminent l'eau dans les rivières ou la mer sans traitement. Ensuite, concernant les stations d'épuration, elles se doivent d'être de plus en plus performantes. Les directives européennes évoluent car l'eau que l'on rejette est de plus en plus polluée. Les stations sont soumises à des normes de rejet dans le milieu naturel selon les polluants. Actuellement, de nouveaux paramètres vont être légiférés ce qui va nécessiter des investissements importants qui vont se retrouver dans le prix de l'eau. Il faut savoir que dans le département, toutes les collectivités n'ont pas pris les mesures pour mettre aux normes leur épuration. Certaines communes du littoral envoient encore leurs eaux usées directement en mer. Avec les mises en demeure, cela devrait disparaître. D'autres communes comme celle de Grasse ont pris les devants en s'équipant de 4 stations d'épuration dont une à la pointe de la technologie. Par exemple, la station des Roumigières a évolué en faisant un traitement physique, et non plus chimique, avec des membranes. Cela permet une épuration quasi complète de l'eau et de ne pas ajouter de produits chimiques. Ces produits peuvent se retrouver dans les boues d'épuration. Elles peuvent être valorisées en épandage agricole, et se retrouver un jour ou l'autre dans l'environnement. En tant que gestionnaire, nous faisons donc en sorte de maximiser l'épuration vis à vis des normes actuelles. Nous pourrions faire mieux, mais cela réclame un investissement conséquent, c'est pourquoi nous privilégions la sensibilisation des usagers pour qu'ils n'utilisent pas de produits difficiles à épurer.
 - **Vanessa Huet** : Il faut savoir qu'un litre d'huile déversé dans une rivière crée une pellicule d'une surface de 10000 m² et asphyxie le milieu. Concernant les lingettes « biodégradables », c'est du marketing. Les lingettes sont par définition un support papier résistant. Le temps du séjour de ces lingettes dans les égouts ne permet en rien leur dégradation, elle se transforme en « corde » ce qui cause des soucis de maintenance dans les stations, d'où des surcoûts d'exploitation donc du prix de l'eau. La seule alternative moderne acceptable ce sont des « lingettes » en microfibres réutilisables.
 - **Nicole Nutini** : Comment, en tant qu' élu, faisons-nous le choix de stations d'épuration performantes alors que l'investissement coûte cher ? Ceci n'est pas évident à faire accepter. Dans la mise en scène que nous ont proposé les Echomédiens, la grand mère dit qu'elle « fait ce qu'elle veut car elle paye des impôts et elle en a les moyens ». Alors que l'on doit comprendre pourquoi l'on paye des impôts. Il est délicat d'expliquer en tant qu' élu, alors que l'on n'est pas technicien ou expert, pourquoi nous faisons tel ou tel choix technologique. Or, lorsque que nous avons fait le choix de la technologie performante de la station des Roumigières, quelques mois après, des espèces telles que le Barbeau Méridional (espèce menacée) ou le col vert ont fait leur réapparition. Ceci est directement observable par les citoyens, ce qui est le meilleur argument. Enfin, vis à vis des budgets, ce type d'investissement est très important pour les petites communes, mais cela peut être mutualisé dans une intercommunalité.
 - **Vanessa Huet** : La technologie peut apporter des solutions, mais prenons l'exemple du moteur à explosion dont nous sommes tous dépendants et du Grenelle de l'environnement. Il aurait fallu beaucoup plus de citoyens participant au Grenelle pour faire entendre un désir d'alternatives en tant que consommateur. C'est aussi cela être « consommateur ».



Jardinage

- **Nicole Nutini** : Le gazon Anglais porte bien son nom, il est fait pour pousser dans les régions pluvieuses. Donc vis à vis de ce problème, il ne s'agit que de réajuster l'effet de mode. Ça ne coûte rien de valoriser un jardin qui est naturellement sec l'été.
- **Nathalie Ansaud** : Je connais très bien le milieu des jardiniers de la Côte d'Azur et il est vrai que c'est une question de mode. Comme le voisin à une pelouse impeccable, les propriétaires veulent un « green ». Ils demandent même des pesticides contre les vers de terre qui font d'inesthétiques mottes de terres alors qu'ils aèrent gratuitement leur sol.
- **Patrick Scalzo** : En Espagne il est devenu obligatoire d'arroser les golfs avec l'eau des stations d'épurations. En France, nous n'en sommes pas là. Pourtant, à Grasse, il y a un projet d'utiliser l'eau de la station de la Paoute pour le golf de Saint Donat qui est à côté.
- **Vanessa Huet** : Depuis l'été 2008, selon la nouvelle loi sur l'eau, les pompages ou les forages doivent être soumis à déclaration auprès de la commune. De toute façon, en tant que particulier, il faut se poser la question de l'impact de son prélèvement en eau sur le voisinage. A quel niveau je vais faire baisser la nappe phréatique ? Quelles sources je vais tarir ? Chaque action chez soi aura une répercussion sur le voisinage...

Aménagement des zones naturelles

- **Nathalie Ansaud** : Les zones naturelles bénéficient de nos jours de protections juridiques. Dans l'aménagement urbain, il y a aussi des changements législatifs. Actuellement, les communes définissent ce qui s'appelle un Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui remplace le POS pour attribuer des fonctions aux zones d'un territoire communal. Grâce aux nouvelles lois d'urbanisme, les habitants ont un pouvoir démocratique sur l'aménagement. Je vous cite l'exemple du port de Nice. La ville avait pour projet son agrandissement. Or l'enquête publique a stoppé le projet, notamment parce qu'une partie des habitants du vieux Nice y étaient opposés et car il y a la présence de la Posidonie, plante marine protégée par un traité international. Donc le meilleur moyen pour protéger des patrimoines est de participer aux enquêtes publiques en donnant son avis.
- **Nicole Nutini** : Un PLU est voté pour 5 ans après concertation, ce n'est pas figé. Ce document peut « geler » des zones pour les préserver. Mais si un projet d'intérêt général est soumis, ce document peut être modifié. Les élus ont tout intérêt à travailler avec les associations environnementales. Par exemple, au Plan de Grasse où je suis Adjointe, il y a un terrain à enjeux majeurs dans la zone Saint Marc. Cette zone est agricole et nous voudrions la sauvegarder. Mais il faut entendre le point de vue des propriétaires qui voient leur terrain « gelé » par la commune. Comme un PLU n'est pas figé, la concertation est donc primordiale pour ne pas défigurer ces zones d'un patrimoine magique.

Propositions des citoyens

Proposition 1

Adapter le mobilier sanitaire, aussi bien dans les lieux publics que chez les particuliers, avec mélangeurs et détecteurs ou bouton au pied ou tirette à genoux, etc. pour faciliter l'arrêt de l'eau.

Précision des experts et élus :

C'est une très bonne proposition, cela se fait déjà dans le milieu hospitalier.

Reformulation consensuelle 1 :

Que la Ville de Grasse investisse dans des installations sanitaires publiques hygiéniques et économes en eau (mélangeurs, bouton à pied ou à genoux, infrarouge...).

Vote :

Unanimité

Reformulation consensuelle 2 :

Imposer au niveau national des normes de fabrications de la robinetterie concernant le débit, par exemple intégrer systématiquement un système de réduction du débit.

Vote :

Unanimité

Note du juriste

Les normes sont partout, dans notre vie quotidienne de façon insoupçonnée. Au-delà des produits et équipements industriels, la normalisation couvre de nouveaux champs : services, risques, management,... et implique toujours plus d'acteurs de la société civile : collectivités locales, associations de consommateurs, professions libérales, artisans ...

En France, l'AFNOR Normalisation recense les besoins en normalisation, élabore les stratégies normatives, coordonne et oriente l'activité des 25 bureaux de normalisation, veille à ce que toutes les parties intéressées soient représentées dans les commissions de normalisation, organise les enquêtes publiques, homologue les normes françaises.

Pour l'essentiel, la politique française de normalisation se construit aux niveaux européen et international. Cependant, les contributeurs et les utilisateurs d'AFNOR Normalisation sont, dans leur grande majorité, installés sur le territoire français. Ils doivent donc pouvoir se référer à une stratégie nationale lisible, cohérente, que tout le monde applique pour renforcer l'influence française.

En ce sens, la normalisation doit répondre aux attentes des acteurs mondialisés tout en confirmant et renforçant leurs liens avec le tissu économique national et local. C'est une des vocations d'AFNOR Normalisation : élaborer et faire connaître la stratégie nationale, afin de la mettre au service de la performance de toutes les parties concernées par l'avenir de la compétitivité française dans un monde globalisé.

ATTENTION : une norme n'est pas obligatoire, son application est volontaire.

Il existe déjà un certain nombre de normes NF concernant la robinetterie et les sanitaires. Il est tout à fait possible dans le cadre de la société civile de relayer ce type de requêtes afin qu'elles remontent au niveau européen par le biais de l'AFNOR. Encore une fois c'est à nous citoyens de nous donner les moyens du changement. C'est par nos actions, mobilisations et implications dans la vie civile et politique que le « changement » pourra s'opérer.

Proposition 2

Avoir 2 réseaux d'eau, 1 pour l'alimentation et le second pour l'arrosage, le nettoyage (voirie, bateau, voiture...).

Précision des experts et élus :

Le principal frein est l'économie : le coût de la mise en place d'un double réseau là où il n'existe pas. Nous nous sommes posés la question pour les bornes incendies qui n'ont pas besoin d'eau potable. Cela représente un coût énorme. Il y a des doubles réseaux « historiques » qui ont été créés au début du siècle dernier. Ceux là ont été conservés. Le problème n'est pas ce que la commune ou la région ou l'état va payer pour ce type de travaux. Le problème est que de toute façon ce sera au citoyen de payer. Les décisions doivent être fermes, mais se prendre à petit pas. De plus, ici, nous sommes très loin d'être dans une culture de l'écologie. A Fribourg, il y a un quartier exemplaire, mais c'est une culture générale partagée par tous les citoyens de ce quartier. Ici, nous ne sommes pas prêts, il faut d'abord évaluer nos erreurs et convaincre nos concitoyens de réévaluer ces erreurs.

Note du juriste

En effet, ce sera forcément avec l'argent du contribuable que ce genre de travaux pourront être effectué. C'est une question de priorités, de répartition de budgets et de motivation des citoyens à investir dans le développement durable.

Débat :

- Pour :

Que signifie « c'est un problème économique » ? Ces types de travaux créent de l'activité économique. Nous pouvons faire le parallèle avec l'enjeu de l'énergie : le chantier des énergies renouvelables représente un nombre d'emplois potentiels impressionnant. Lorsque l'on parle d'économie pure et dure, l'on fait référence de façon positive à la croissance du PIB. Favoriser l'emploi et les entreprises par ces travaux serait bénéfique pour la croissance de l'économie française.

Proposition 3

Récupérer l'eau de pluie pour les sanitaires, l'arrosage...

Précision des experts et élus :

Ce type d'installation est laissé à l'initiative des particuliers. Il n'y a pas de subventions, comme pour les panneaux solaires, car le coût n'est pas assez élevé. De plus, une subvention supplémentaire signifie une augmentation d'impôts. S'il y a des subventions pour le photovoltaïque, c'est que la France est déficitaire en production d'électricité. Les coupures d'eau sont pour l'instant rares...

Débat :

- Pour :

Les subventions sont des mesures incitatives qui permettent d'orienter les choix des citoyens pour le bien commun. S'il y avait des subventions sur les récupérateurs d'eau de pluie, il y aurait beaucoup plus d'installations.

Reformulation consensuelle :

À l'instar de l'aide du SIVADES pour l'acquisition d'un composteur individuel, que l'intercommunalité ou le Syndicat aide les particuliers à s'équiper d'un récupérateur d'eau de pluie.

Vote :

80 % pour, 20 % ne se prononcent pas

Note du juriste

Il est en effet intéressant que la commune informe les riverains des consignes de sécurité relatives à l'aménagement de récupérateurs d'eau de pluie

Une réutilisation mal contrôlée de la collecte et du stockage des eaux de pluie pour des usages domestiques peut poser des problèmes sanitaires. En effet, les eaux de pluie ruisselées en aval des toitures, ne respectent pas les limites de qualité réglementaires pour l'eau potable et peuvent contenir des micro-organismes pathogènes. A part où il y a un double réseau, il y a risque de méprise, et il convient de prévenir ce risque par un affichage clair, voire des robinets nécessitant une clé spéciale.

Les modalités d'utilisation de l'eau de pluie sont explicitées dans l'arrêté du 2 août 2008 publié au JO n°0201 du 29 août 2008.

Dans les bâtiments à usage d'habitation, ou assimilés, la présence de robinets distribuant chacun des eaux de qualité différentes est interdite dans la mesure où l'exception des caves, sous-sols et autres pièces annexes à l'habitation.

Proposition 4

Interdire aux parfumeries de mettre leurs eaux de chimie aromatique dans les cours d'eau.

Précision des experts et élus :

Aujourd'hui la DRIRE intervient sur une base de normes drastiques. Les parfumeurs ont donc investi pour moderniser leurs installations. Ils ont pour obligation d'avoir un prétraitement qui met leurs eaux usées au niveau de pollution des eaux domestiques. Au Plan de Grasse, nous avons participé à une expérimentation sur les odeurs. Les citoyens du quartier ont envoyé leurs observations olfactives pendant un an. De la même façon si un rejet est signalé, les agents du service assainissement non collectif (SPANC) vont enquêter sur le terrain et si il y a pollution avérée, même si cela n'est pas facile, une mise en demeure est produite. En tout cas, sur le territoire de Grasse, Madame Nutini est au service de ses administrés pour faire respecter les lois sur l'eau. Donc contactez là en cas de pollutions sauvages.

Note du juriste

C'est en effet un sujet très sensible politiquement parlant qui nécessite étude et implication des citoyens.

La DRIRE intervient sur la base de la nomenclature des déchets spéciaux. Cette classification permet de les désigner afin que les différents partenaires concernés par la production et l'élimination des déchets puissent parler un langage commun au sein de l'Union Européenne.

Cette classification est définie dans un règlement unique établie par la Commission, révisée (2001/573/CE),

La DRIRE travaille également par le biais du Plan Régional d'Elimination des Déchets Industriels approuvé par arrêté préfectoral du 1er Août 1996 en PACA.

Proposition 5

Évaluer la moyenne de consommation d'eau par habitant et, en fonction, trouver des mesures pour responsabiliser chaque consommateur, comme taxer la surconsommation, couper l'eau...

Précision des experts et élus :

Nous sommes revenu du « tout répressif ». L'incitation positive comme baisser le prix de l'eau aux personnes qui en consomment moins est bien plus efficace. Les communes peuvent décider de tranches tarifaires sur le volume consommé. Mais ce type de mesure doit s'accompagner d'informations et de sensibilisation des consommateurs. Le problème de notre région est l'habitat secondaire qui consomme très peu et qui va bénéficier d'installations sur-dimensionnées. Il bénéficiera d'un tarif bas, ce qui pourrait être inéquitable vis-à-vis des habitants. Un bémol est l'exemple de la tarification en Haute-Savoie des « tarifs gens du pays ». Rapidement les habitants saisonniers y ont opposé le principe d'équité au sens où tout le monde paye de façon égale, c'est l'égalité d'accès au service public.

Reformulation consensuelle :

Instaurer une facturation progressive (comme à Mouans-Sartoux) en l'accompagnant d'une campagne de sensibilisation.

Note du juriste

La conception classique du principe d'égalité des usagers devant le service public, l'égalité formelle, vient à considérer que tout individu placé dans une même situation doit être traité de manière identique.

Chaque service public doit donc qualifier les individus de manière objective et interdire tout favoritisme.

Le principe de l'égalité des usagers devant le service public est un principe général du droit, de plus le Conseil Constitutionnel dans sa jurisprudence l'a élevé au rang de principe constitutionnel. En effet il s'est appuyé sur le principe d'égalité devant la loi dont il serait une déclinaison, écrit dans la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen et le préambule de la constitution de 1948 pour étendre son application aux actes administratifs.

Proposition 6

Lorsque l'on constate que le consommateur n'a pas un comportement suffisamment responsable, ne plus autoriser la mise sur le marché de produits polluants (lingettes...).

Précision des experts et élus :

Les lobbys font pression pour la mise sur le marché de produits polluants. Nous ne pouvons pas être sur un mode autoritaire. Il s'agit encore une fois de la responsabilité individuelle, par exemple tout le monde sait que les lingettes sont polluantes...

Proposition 7

Informers de la grande influence du régime alimentaire sur la consommation de l'eau, et faire la promotion du végétarisme (ou du moins de la diminution de la consommation de viande).



Proposition 8

Ne pas nettoyer tous les soirs les rues au jet d'eau.

Proposition 9

Valoriser les toilettes sèches.

Proposition 10

Éliminer les produits toxiques qui ne sont pas traités par les stations d'épurations (javel...).

Proposition 11

Faire des animations, des ateliers pédagogiques sur la gestion de l'eau des professionnels.

Proposition 12

Faire de la tarification différenciée de la distribution en eau, ce qui incite à l'économie.

Voir proposition 5

Proposition 13

Pratiquer un jardinage biologique : ne pas laisser le sol nu pour éviter l'évaporation, utiliser les insectes prédateurs adaptés pour éradiquer les pesticides, faire son compost pour amender la terre...

Proposition 14

Réfléchir avec bon sens sur la protection de la nature et le développement économique (zones protégées/zones à développer).

Proposition 15

Éduquer pour changer les comportements, par ex. recycler plus pour consommer moins d'eau.

Proposition 16

Baisser la taxe des ordures ménagère si le tri sélectif est bon.

Proposition 17

Faire plus de publicité sur les programmes de « développement durable » et leurs événements pour qu'il y ait plus de personnes qui écoutent, proposent et expliquent.

Proposition 18

Associer les familles et créer des partenariats Mairie-Ecole-Collège-Lycée-Association sur les questions environnementales.

Proposition 19

Préserver les écosystèmes naturels pour les générations futures.



Quelques exemples des engagements des citoyens



Johanne Blanc

Je vais récupérer l'eau de pluie et remplacer les joints défectueux.



Mathéa Fanennec-Blanc

Je vais faire attention à ma consommation, fermer plus les robinets et réparer la chasse d'eau qui fuit.




Sylvia Gentilhomme

Je vais manger plus de produits bio et préserver l'eau.



Marie Cammillo

Je vais diminuer mon gaspillage d'eau en fermant le robinet quand je me savonne, quand je fais la vaisselle et en prenant des douches plutôt que des bains.





Transcription : *Michaël Davignon*
 Correction : *Vincent Thomas, Sandrine Pellegrino*
 Juriste : *Nathalie Ansaud*

Licence Creative Common Nc-By-Sa éCohérence
 Reproduction totale ou partielle pour une utilisation non-commerciale autorisée en citant l'auteur et en apposant la même Licence. <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.0/fr/>